

Les déjections canines

Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur chien afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces verts, dans les aires de jeux pour enfants. Cela participe au maintien de la qualité de l'espace public.



Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter de les retrouver sur les trottoirs, dans les espaces verts, dans les aires de jeux pour enfants. Cela participe à la qualité de l'espace public. Et il n'y a rien de plus désagréable que de voir des déjections canines joncher les trottoirs ou encore plus marcher dans une déjection canine. D'ailleurs, rien ne prouve que cela porte chance.

Comment ramasser les déjections de son chien ?

Muni d'un petit sac, placer la main dans le sac retourné, ramasser la crotte, replier le sac sur lui-même comme un gant. Faire un nœud et jeter le tout dans une poubelle.



Bon à savoir : les 29 000 chiens vivant sur le territoire de Brest métropole produisent près de 2 000 m³ de déjections par an*.

Les espaces verts près de chez vous [↗](#)

FAQ - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 1 à 3 sur 3 au total.

PROPRETÉ

Comment demander un marquage au sol "Trottoir pas crottoir" ?

Une demande de marquage est possible via le site Brest.fr ou par téléphone au 02 98 33 50 50.

PROPRETÉ

Comment signaler l'absence de sacs plastiques permettant de ramasser les déjections canines dans les distributeurs ?

Il est possible de faire une demande sur le site Brest.fr ou par téléphone au 02 98 33 50 50.

PROPRETÉ

Comment signaler le manque de propreté lié aux déjections canines ?

Vous pouvez faire un signalement :

- > sur le site Brest.fr
- > par téléphone au 02 98 33 50 50



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

POSER UNE QUESTION

Dernière mise à jour le : **28 février 2020**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE
24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30